



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement de la dispensation sans prescription par les pharmacies

Question écrite n° 10979

Texte de la question

M. Laurent Garcia attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la possibilité de remboursement de la dispensation sans prescription de médicaments par les pharmacies pour certaines pathologies courantes. Les attentes en circonscription sont fortes tant parmi les professionnels soignants que les pharmaciens, avec en support de travail le rapport de son collègue M. le député Thomas Mesnier « Assurer le premier accès aux soins », une étude IMS Health qui chiffre à 850 millions d'euros les coûts des traitements courants, 690 millions d'euros étant liés aux consultations médicales avec pour objet l'obtention d'une prescription, ainsi que le projet pilote suisse netCare de consultations en officine pharmaceutique. Il souhaiterait savoir quelle suite va être donnée à la proposition d'expérimentation de partage de tâches entre professionnels de santé en vue de laisser aux médecins le temps de pleinement se concentrer sur les pathologies qui réclament leur expertise, et plus précisément sur la proposition de permettre l'accès aux premiers soins par le biais d'un remboursement de la dispensation sans prescription de médicaments par les pharmacies pour les pathologies courantes (angine, cystite, antalgiques, allergies saisonnières, etc.).

Données clés

Auteur : [M. Laurent Garcia](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10979

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2018](#), page 6570

Question retirée le : 8 février 2022 (Fin de mandat)